

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 16520

Numéro SIREN : 753 187 186

Nom ou dénomination : NOVA 2 PP

Ce dépôt a été enregistré le 19/04/2018 sous le numéro de dépôt 26424

# DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 19-04-2018

N° DE DEPOT : 026424

N° GESTION : 2012B16520

N° SIREN : 753187186

DENOMINATION : NOVA 2 PP

ADRESSE : 3 rue Drouot 75009 Paris

MILLESIME : 2017



## **Nova 2 PP**

Exercice clos le 31 décembre 2017

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

ERNST & YOUNG et Autres



## Nova 2 PP

Exercice clos le 31 décembre 2017

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés de la société Nova 2 PP,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Nova 2 PP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 16 mars 2018

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG et Autres



Pierre Jouanne

NOVA 2 PP  
COMPTES ANNUELS  
AU 31 DECEMBRE 2017

## BILAN DE NOVA 2 PP

### COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2017

En euros

#### ACTIF

	31.12.16	31.12.17
<b>Actif immobilisé</b>		
Immobilisations financières		
- Participations (note 2.1)	45 407 938	45 407 938
	<b>45 407 938</b>	<b>45 407 938</b>
<b>Actif circulant</b>		
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	786	1 331
	<b>786</b>	<b>1 331</b>
Ecart de conversion actif		
<b>Total</b>	<b>45 408 724</b>	<b>45 409 269</b>

## BILAN DE NOVA 2 PP

### COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2017

En euros

#### PASSIF

	31.12.16	31.12.17
<b>Capitaux propres (note 2.2)</b>		
Capital social	45 407 948	45 407 948
Prime d'émission		
Réserve légale		
Report à nouveau	(27 108)	(35 729)
Résultat de l'exercice	(8 621)	(9 548)
Provisions réglementées		
	<b>45 372 219</b>	<b>45 362 672</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>		
<b>Dettes (note 2.3)</b>		
Emprunts et dettes financières	32 273	40 865
Dettes d'exploitation	4 232	5 732
	<b>36 505</b>	<b>46 597</b>
Ecart de conversion passif		
<b>Total</b>	<b>45 408 724</b>	<b>45 409 269</b>

## COMPTE DE RESULTAT DE NOVA 2 PP

### COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2017

En euros

	2016	2017
<b>Produits et charges liés aux participations</b>		
Dividendes des titres de participation		
Produits de créances rattachées à des participations		
<b>Résultat lié aux participations</b>		
<b>Autres produits et charges financiers (note 3.1)</b>		
Produits financiers		
Charges financières	(851)	(1 092)
<b>Autre résultat financier</b>	<b>(851)</b>	<b>(1 092)</b>
<b>Produits et charges d'exploitation</b>		
Produits d'exploitation		
Charges d'exploitation (note 3.2)	(7 770)	(8 456)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(7 770)</b>	<b>(8 456)</b>
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>(8 621)</b>	<b>(9 548)</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>		
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>(8 621)</b>	<b>(9 548)</b>
Impôt sur les bénéfices		
<b>Résultat net</b>	<b>(8 621)</b>	<b>(9 548)</b>

## TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE DE NOVA 2 PP

### COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2017

En euros

	2016	2017
<b>Trésorerie à l'ouverture</b>	<b>955</b>	<b>786</b>
<b>Opération d'exploitation</b>		
Résultat de l'exercice	(8 621)	(9 548)
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie :		
- Amortissements		
- Plus-values nettes de cessions d'actifs		
- Autres éléments	851	1 092
Variation du besoin en fonds de roulement	601	1 500
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>	<b>(7 169)</b>	<b>(6 955)</b>
<b>Opérations d'investissement</b>		
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Variation des immobilisations financières		
<b>Flux de trésorerie sur opérations d'investissement</b>		
<b>Opérations de financement</b>		
Augmentation nette des capitaux propres		
Dividendes versés		
Variation nette des dettes financières	7 000	7 500
<b>Flux de trésorerie sur opérations de financement</b>	<b>7 000</b>	<b>7 500</b>
Incidence des écarts de conversion		
<b>Trésorerie à la clôture</b>	<b>786</b>	<b>1 331</b>
<b>Variation de la trésorerie</b>	<b>(169)</b>	<b>545</b>

# Annexe aux comptes annuels de Nova 2 PP

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ont été arrêtés par le Président le 15 mars 2018.

L'exercice a une durée de 12 mois.

Les montants figurant dans l'annexe aux comptes annuels sont exprimés en euros.

## EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

L'activité de la Société consiste en la prise et la gestion de participations.

Le 21 décembre 2017, les principaux actionnaires du Groupe Fives ont conclu un contrat portant sur le transfert de l'intégralité du capital et des droits de vote de la société Novafives SAS, directement et indirectement, au profit d'une nouvelle holding. Prévue pour être réalisée au cours du second trimestre 2018, cette opération est conditionnée à l'obtention de l'accord de certaines autorités gouvernementales compétentes en matière de procédures de contrôle des concentrations et des investissements étrangers.

La valeur de transaction de la catégorie d'actions Novafives détenue par la Société est supérieure à leur valeur brute.

Par ailleurs, cette opération entraînera une modification de la maturité des dettes financières de la société (Cf.§ 2.3. Dettes financières)

## 1. PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis conformément au règlement ANC 2014-03 modifié par les règlements 2015-05, 2015-06 et 2016-07, dans le respect des principes de prudence, d'indépendance des exercices et de continuité de l'exploitation. La structure du compte de résultat est adaptée à l'activité de holding de la Société.

### **1.1. Immobilisations financières**

La valeur brute des titres de participation est constituée par le prix d'achat ainsi que par les frais et coûts externes liés à l'opération d'acquisitions de titres immobilisés, notamment les droits de mutation, les honoraires ou les commissions et les frais d'acte, le cas échéant.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation, égale au montant de la différence, est comptabilisée. La valeur d'inventaire est appréciée sur la base d'une évaluation réalisée par un expert indépendant.

### **1.2. Créances et dettes**

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Lorsque la Société a connaissance au moment de l'arrêté des comptes de difficultés de recouvrement, une dépréciation des créances est comptabilisée.

### **1.3. Impôt sur les bénéfices**

La Société est soumise à l'impôt sur les sociétés et comptabilise sa charge d'impôt sur son exercice de rattachement.

## 2. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN (en euros)

### 2.1. Participations

	31.12.2016	Augmentations	Diminutions	31.12.2017
Filiale française	45 407 938			45 407 938
<b>Valeurs brutes</b>	<b>45 407 938</b>			<b>45 407 938</b>
		<b>Dotations</b>	<b>Reprises</b>	
Filiale française				
<b>Dépréciations</b>				
<b>Valeurs nettes</b>	<b>45 407 938</b>			<b>45 407 938</b>

Les titres de participation sont composés de 45 407 938 actions de la société Novafives.

#### Inventaire des titres en portefeuille au 31 décembre 2017

	Nombre de titres	Valeur Nette
<b>I-Titres dont la valeur d'inventaire est supérieure à 15 K€ par participation</b>		
Filiales		
Actions Novafives détenues	45 407 938	45 407 938
<b>II- Titres dont la valeur d'inventaire est inférieure à 15 K€ par participation</b>		
Néant		
<b>Total des titres de participations</b>	<b>45 407 938</b>	<b>45 407 938</b>

### 2.2. Capitaux propres

#### Capital social

Le capital social au 31 décembre 2017 est composé de 45 407 948 actions de 1 € qui ont été entièrement libérées par paiement en numéraire ou par apport en nature. Les actions émises par la Société sont composées de 45 407 938 actions ordinaires et 10 actions de préférence, et jouissent du même droit de vote. Les actions de préférence confèrent des droits particuliers dans le cas de transfert par ses associés d'actions de la Société.

#### Tableau de variation des capitaux propres

	Capitaux propres au 31.12.16 avant affectation	Affectation du résultat 2016 et distribution	Capitaux propres après affectation du résultat et distribution	Variations en cours d'exercice 2017			Capitaux propres au 31.12.17
				Résultat de l'exercice	Variations des provisions réglementées	Autres variations (Augmentation de capital)	
<b>Capital</b>	<b>45 407 948</b>		<b>45 407 948</b>				<b>45 407 948</b>
Prime d'émission							
<b>Réserves :</b>							
- réserve légale							
- autres réserves							
- report à nouveau	(27 108)	(8 621)	(35 729)				(35 729)
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>(8 621)</b>	<b>8 621</b>		(9 548)			<b>(9 548)</b>
Provisions réglementées							
<b>Total</b>	<b>45 372 219</b>		<b>45 372 219</b>	<b>(9 548)</b>			<b>45 362 672</b>

### 2.3. Dettes financières

	31.12.16	31.12.17			
			à moins d'un an	> à un an et < à 5 ans	5 ans et plus
Emprunts et dettes financières diverses	31 915	40 372	40 372		
Intérêts courus sur dettes financières diverses	358	493	493		
<b>Total</b>	<b>32 273</b>	<b>40 865</b>	<b>40 865</b>		

Une convention de compte courant a été conclue le 17 octobre 2012 avec AXA LBO FUND V Core FCPR. Un avenant a été signé le 12 mai 2016 pour augmenter le montant maximum du compte courant de 30 000 à 50 000 euros. Ce compte courant est rémunéré à un taux d'intérêt de 3% capitalisé annuellement. Il peut être remboursé à tout moment par la Société. Le solde de ce compte courant au 31 décembre 2017 est de 40 372 euros.

Dans le cadre de l'opération actionnariale évoquée dans le paragraphe « Evènements significatifs de l'exercice », la maturité des dettes financières de la société est ramenée à moins d'un an.

## 3. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT (en euros)

### 3.1. Autres produits et charges financiers

	2016	2017
<b>Autres produits financiers</b>		
-Autres produits financiers		
<b>Autres charges financières</b>		
-Charges d'intérêts sur autre dette	(851)	(1 092)
<b>Autre résultat financier</b>	<b>(851)</b>	<b>(1 092)</b>

### 3.2. Charges d'exploitation

	2016	2017
Honoraires	(7 232)	(7 232)
Frais de publicités légales	(48)	(732)
Frais et commissions bancaires	(490)	(491)
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>(7 770)</b>	<b>(8 456)</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(7 770)</b>	<b>(8 456)</b>

### 3.3. Impôts latents

NEANT

## 4. AUTRES INFORMATIONS

### 4.1. Engagements hors bilan

La Société n'a pas donné ou reçu d'engagements hors bilan.

### 4.2. Effectif à fin de période

La Société n'emploie pas de personnel.

#### 4.3. Transactions avec les parties liées

Dans le cadre du règlement de l'ANC et de l'article R. 123-198 11 du Code de commerce, relatif aux parties liées, la Société déclare n'avoir aucune transaction concernée sur l'exercice 2017, autres que celles présentées en conventions réglementées et relatées par le commissaire aux comptes dans son rapport spécial.

#### 4.4. Tableau des renseignements concernant les filiales et les participations (en K€)

SOCIÉTÉS	Capital social au 31.12.2017	Capitaux propres hors capital et résultat au 31.12.2017	Quote-part de capital détenue (%)	Valeurs d'inventaire des titres détenus		Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avals fournis	Chiffre d'affaires de l'exercice 2017	Bénéfice ou perte de l'exercice 2017	Distributions encaissées par Nova 2 PP
				Brut	Net					
<b>Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de Nova 2 PP</b>										
<b>a) Filiales françaises</b>										
<b>NOVAFIVES</b>										
3, rue Drouot 75009 Paris	34 766	212 495	13,06	45 408	45 408	-	-	3 894	(38 227)	-
<b>b) Filiales étrangères</b>										
Néant										
<b>Total des titres de participations</b>				<b>45 408</b>	<b>45 408</b>					

#### 4.5 Rémunérations allouées aux organes de direction

La Société n'a versé aucune rémunération à son Président.

#### 4.6. Tableau d'affectation du résultat

<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>(9 548)</b>
<b>Affectation proposée</b>	
Dotation de la réserve légale	
Dividende	
Affectation en report à nouveau	(9 548)
<b>Total</b>	<b>(9 548)</b>

**NOVA 2 PP**

Société par actions simplifiée au capital de 45 407 948 €

Siège social : 3 rue Drouot

75009 Paris

753 187 186 R.C.S. Paris

**ASSEMBLEE GENERALE DU 4 AVRIL 2018**

**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

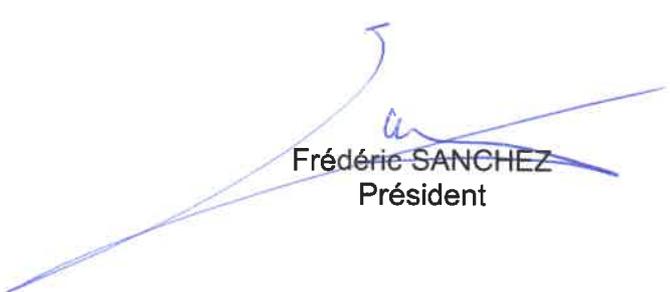
**Deuxième résolution**

L'Assemblée, sur proposition du Président, décide d'affecter la perte de l'exercice de 9 547,62 € au report à nouveau, ce qui aura pour effet d'en porter le montant à (45 276,32 €).

L'Assemblée constate qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois exercices précédents.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des Associés présents ou représentés.**

COPIE CERTIFIEE CONFORME



Frédéric SANCHEZ  
Président



## **Nova 2 PP**

Exercice clos le 31 décembre 2017

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

ERNST & YOUNG et Autres



## Nova 2 PP

Exercice clos le 31 décembre 2017

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés de la société Nova 2 PP,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Nova 2 PP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 16 mars 2018

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG et Autres



Pierre Jouanne

NOVA 2 PP  
COMPTES ANNUELS  
AU 31 DECEMBRE 2017

## BILAN DE NOVA 2 PP

### COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2017

En euros

#### ACTIF

	31.12.16	31.12.17
<b>Actif immobilisé</b>		
Immobilisations financières		
- Participations (note 2.1)	45 407 938	45 407 938
	<b>45 407 938</b>	<b>45 407 938</b>
<b>Actif circulant</b>		
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	786	1 331
	<b>786</b>	<b>1 331</b>
Ecart de conversion actif		
<b>Total</b>	<b>45 408 724</b>	<b>45 409 269</b>

## BILAN DE NOVA 2 PP

### COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2017

En euros

#### PASSIF

	31.12.16	31.12.17
<b>Capitaux propres (note 2.2)</b>		
Capital social	45 407 948	45 407 948
Prime d'émission		
Réserve légale		
Report à nouveau	(27 108)	(35 729)
Résultat de l'exercice	(8 621)	(9 548)
Provisions réglementées		
	<b>45 372 219</b>	<b>45 362 672</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>		
<b>Dettes (note 2.3)</b>		
Emprunts et dettes financières	32 273	40 865
Dettes d'exploitation	4 232	5 732
	<b>36 505</b>	<b>46 597</b>
Ecart de conversion passif		
<b>Total</b>	<b>45 408 724</b>	<b>45 409 269</b>

## COMPTE DE RESULTAT DE NOVA 2 PP

### COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2017

En euros

	2016	2017
<b>Produits et charges liés aux participations</b>		
Dividendes des titres de participation		
Produits de créances rattachées à des participations		
<b>Résultat lié aux participations</b>		
<b>Autres produits et charges financiers (note 3.1)</b>		
Produits financiers		
Charges financières	(851)	(1 092)
<b>Autre résultat financier</b>	<b>(851)</b>	<b>(1 092)</b>
<b>Produits et charges d'exploitation</b>		
Produits d'exploitation		
Charges d'exploitation (note 3.2)	(7 770)	(8 456)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(7 770)</b>	<b>(8 456)</b>
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>(8 621)</b>	<b>(9 548)</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>		
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>(8 621)</b>	<b>(9 548)</b>
Impôt sur les bénéfices		
<b>Résultat net</b>	<b>(8 621)</b>	<b>(9 548)</b>

## TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE DE NOVA 2 PP

### COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2017

En euros

	2016	2017
<b>Trésorerie à l'ouverture</b>	<b>955</b>	<b>786</b>
<b>Opération d'exploitation</b>		
Résultat de l'exercice	(8 621)	(9 548)
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie :		
- Amortissements		
- Plus-values nettes de cessions d'actifs		
- Autres éléments	851	1 092
Variation du besoin en fonds de roulement	601	1 500
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>	<b>(7 169)</b>	<b>(6 955)</b>
<b>Opérations d'investissement</b>		
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Variation des immobilisations financières		
<b>Flux de trésorerie sur opérations d'investissement</b>		
<b>Opérations de financement</b>		
Augmentation nette des capitaux propres		
Dividendes versés		
Variation nette des dettes financières	7 000	7 500
<b>Flux de trésorerie sur opérations de financement</b>	<b>7 000</b>	<b>7 500</b>
Incidence des écarts de conversion		
<b>Trésorerie à la clôture</b>	<b>786</b>	<b>1 331</b>
<b>Variation de la trésorerie</b>	<b>(169)</b>	<b>545</b>

# Annexe aux comptes annuels de Nova 2 PP

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ont été arrêtés par le Président le 15 mars 2018.

L'exercice a une durée de 12 mois.

Les montants figurant dans l'annexe aux comptes annuels sont exprimés en euros.

## EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

L'activité de la Société consiste en la prise et la gestion de participations.

Le 21 décembre 2017, les principaux actionnaires du Groupe Fives ont conclu un contrat portant sur le transfert de l'intégralité du capital et des droits de vote de la société Novafives SAS, directement et indirectement, au profit d'une nouvelle holding. Prévue pour être réalisée au cours du second trimestre 2018, cette opération est conditionnée à l'obtention de l'accord de certaines autorités gouvernementales compétentes en matière de procédures de contrôle des concentrations et des investissements étrangers.

La valeur de transaction de la catégorie d'actions Novafives détenue par la Société est supérieure à leur valeur brute.

Par ailleurs, cette opération entraînera une modification de la maturité des dettes financières de la société (Cf.§ 2.3. Dettes financières)

## 1. PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis conformément au règlement ANC 2014-03 modifié par les règlements 2015-05, 2015-06 et 2016-07, dans le respect des principes de prudence, d'indépendance des exercices et de continuité de l'exploitation. La structure du compte de résultat est adaptée à l'activité de holding de la Société.

### **1.1. Immobilisations financières**

La valeur brute des titres de participation est constituée par le prix d'achat ainsi que par les frais et coûts externes liés à l'opération d'acquisitions de titres immobilisés, notamment les droits de mutation, les honoraires ou les commissions et les frais d'acte, le cas échéant.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation, égale au montant de la différence, est comptabilisée. La valeur d'inventaire est appréciée sur la base d'une évaluation réalisée par un expert indépendant.

### **1.2. Créances et dettes**

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Lorsque la Société a connaissance au moment de l'arrêté des comptes de difficultés de recouvrement, une dépréciation des créances est comptabilisée.

### **1.3. Impôt sur les bénéfices**

La Société est soumise à l'impôt sur les sociétés et comptabilise sa charge d'impôt sur son exercice de rattachement.

## 2. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN (en euros)

### 2.1. Participations

	31.12.2016	Augmentations	Diminutions	31.12.2017
Filiale française	45 407 938			45 407 938
<b>Valeurs brutes</b>	<b>45 407 938</b>			<b>45 407 938</b>
		<b>Dotations</b>	<b>Reprises</b>	
Filiale française				
<b>Dépréciations</b>				
<b>Valeurs nettes</b>	<b>45 407 938</b>			<b>45 407 938</b>

Les titres de participation sont composés de 45 407 938 actions de la société Novafives.

#### Inventaire des titres en portefeuille au 31 décembre 2017

	Nombre de titres	Valeur Nette
<b>I-Titres dont la valeur d'inventaire est supérieure à 15 K€ par participation</b>		
Filiales		
Actions Novafives détenues	45 407 938	45 407 938
<b>II- Titres dont la valeur d'inventaire est inférieure à 15 K€ par participation</b>		
Néant		
<b>Total des titres de participations</b>	<b>45 407 938</b>	<b>45 407 938</b>

### 2.2. Capitaux propres

#### Capital social

Le capital social au 31 décembre 2017 est composé de 45 407 948 actions de 1 € qui ont été entièrement libérées par paiement en numéraire ou par apport en nature. Les actions émises par la Société sont composées de 45 407 938 actions ordinaires et 10 actions de préférence, et jouissent du même droit de vote. Les actions de préférence confèrent des droits particuliers dans le cas de transfert par ses associés d'actions de la Société.

#### Tableau de variation des capitaux propres

	Capitaux propres au 31.12.16 avant affectation	Affectation du résultat 2016 et distribution	Capitaux propres après affectation du résultat et distribution	Variations en cours d'exercice 2017			Capitaux propres au 31.12.17
				Résultat de l'exercice	Variations des provisions réglementées	Autres variations (Augmentation de capital)	
<b>Capital</b>	<b>45 407 948</b>		<b>45 407 948</b>				<b>45 407 948</b>
Prime d'émission							
<b>Réserves :</b>							
- réserve légale							
- autres réserves							
- report à nouveau	(27 108)	(8 621)	(35 729)				(35 729)
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>(8 621)</b>	<b>8 621</b>		(9 548)			<b>(9 548)</b>
Provisions réglementées							
<b>Total</b>	<b>45 372 219</b>		<b>45 372 219</b>	<b>(9 548)</b>			<b>45 362 672</b>

### 2.3. Dettes financières

	31.12.16	31.12.17			
			à moins d'un an	> à un an et < à 5 ans	5 ans et plus
Emprunts et dettes financières diverses	31 915	40 372	40 372		
Intérêts courus sur dettes financières diverses	358	493	493		
<b>Total</b>	<b>32 273</b>	<b>40 865</b>	<b>40 865</b>		

Une convention de compte courant a été conclue le 17 octobre 2012 avec AXA LBO FUND V Core FCPR. Un avenant a été signé le 12 mai 2016 pour augmenter le montant maximum du compte courant de 30 000 à 50 000 euros. Ce compte courant est rémunéré à un taux d'intérêt de 3% capitalisé annuellement. Il peut être remboursé à tout moment par la Société. Le solde de ce compte courant au 31 décembre 2017 est de 40 372 euros.

Dans le cadre de l'opération actionnariale évoquée dans le paragraphe « Evènements significatifs de l'exercice », la maturité des dettes financières de la société est ramenée à moins d'un an.

## 3. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT (en euros)

### 3.1. Autres produits et charges financiers

	2016	2017
<b>Autres produits financiers</b>		
-Autres produits financiers		
<b>Autres charges financières</b>		
-Charges d'intérêts sur autre dette	(851)	(1 092)
<b>Autre résultat financier</b>	<b>(851)</b>	<b>(1 092)</b>

### 3.2. Charges d'exploitation

	2016	2017
Honoraires	(7 232)	(7 232)
Frais de publicités légales	(48)	(732)
Frais et commissions bancaires	(490)	(491)
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>(7 770)</b>	<b>(8 456)</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(7 770)</b>	<b>(8 456)</b>

### 3.3. Impôts latents

NEANT

## 4. AUTRES INFORMATIONS

### 4.1. Engagements hors bilan

La Société n'a pas donné ou reçu d'engagements hors bilan.

### 4.2. Effectif à fin de période

La Société n'emploie pas de personnel.

#### 4.3. Transactions avec les parties liées

Dans le cadre du règlement de l'ANC et de l'article R. 123-198 11 du Code de commerce, relatif aux parties liées, la Société déclare n'avoir aucune transaction concernée sur l'exercice 2017, autres que celles présentées en conventions réglementées et relatées par le commissaire aux comptes dans son rapport spécial.

#### 4.4. Tableau des renseignements concernant les filiales et les participations (en K€)

SOCIÉTÉS	Capital social au 31.12.2017	Capitaux propres hors capital et résultat au 31.12.2017	Quote-part de capital détenue (%)	Valeurs d'inventaire des titres détenus		Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avals fournis	Chiffre d'affaires de l'exercice 2017	Bénéfice ou perte de l'exercice 2017	Distributions encaissées par Nova 2 PP
				Brut	Net					
<b>Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de Nova 2 PP</b>										
<b>a) Filiales françaises</b>										
<b>NOVAFIVES</b>										
3, rue Drouot 75009 Paris	34 766	212 495	13,06	45 408	45 408	-	-	3 894	(38 227)	-
<b>b) Filiales étrangères</b>										
Néant										
<b>Total des titres de participations</b>				<b>45 408</b>	<b>45 408</b>					

#### 4.5 Rémunérations allouées aux organes de direction

La Société n'a versé aucune rémunération à son Président.

#### 4.6. Tableau d'affectation du résultat

<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>(9 548)</b>
<b>Affectation proposée</b>	
Dotation de la réserve légale	
Dividende	
Affectation en report à nouveau	(9 548)
<b>Total</b>	<b>(9 548)</b>